



Charte d'engagement au compostage partagé - HEIMSBRUNN

Préambule

La prévention des déchets mise en œuvre par m2A et le Sivom de la Région Mulhousienne a pour objectif de réduire les déchets ménagers des habitants, et ce dès janvier 2024. Dans ce cadre, le Sivom a aménagé en partenariat avec des habitants une placette de compostage collectif, rue de Belfort, aux abords du rond-point.

Les habitants du village qui souhaitent rejoindre cette initiative sont invités à signer cette charte d'engagement.

Engagements du Sivom de la Région Mulhousienne et du collectif d'habitants

- Le Sivom met à disposition les équipements nécessaires au compostage.
- Le Sivom met à disposition des bio-seaux aux foyers qui s'engagent à composter.
- Le Sivom s'engage à sensibiliser et à accompagner les guides composteurs.

Engagements du compost'citoyen

- Je m'engage à composter mes déchets organiques sur la placette en y déposant uniquement les déchets autorisés comme préconisé sur le panneau en place.
- Je participe au développement de cette démarche citoyenne et éco-responsable, notamment en signalant tout dysfonctionnement en mairie ou aux guides composteurs.

Engagements du guide composteur

- Je participe aux tâches permettant le bon fonctionnement de la placette.
- Je participe aux ateliers et activités proposés par le Sivom dans le cadre de l'entretien et de l'animation du site de compostage.

Pour toute information :

Mairie de HEIMSBRUNN - 03 89 81 90 34 - mairie@heimsbrunn.fr

elisabeth.pflieger@hotmail.fr - karineollagnier@gmail.com

Nom et Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Date :

Signature

Je m'engage à devenir compost'citoyen :

Je m'engage à devenir guide composteur :